



# **Tout au long de votre carrière du CMFI à la retraite : Solidaires Finances et ses syndicats sont à votre écoute**

Cette formation générale interdirectionnelle, mise en place depuis plus de 15 ans, était censée, dans son projet initial, renforcer le sentiment d'appartenance aux ministères économiques et financiers et remédier au cloisonnement des services centraux et des directions à réseau.

C'est également pour renforcer l'action syndicale au sein du ministère de l'époque et dans ses différentes directions que s'est constituée la Fédération Solidaires Finances. Aujourd'hui à l'heure des restructurations directionnelles et ministérielles, elle regroupe 9 organisations (détail en page 4).

Les dernières élections, intervenues en décembre 2007, la placent 2ème organisation avec 25,50% des suffrages exprimés. Ce résultat lui permet de siéger dans toutes les instances paritaires ministérielles afin d'y défendre les missions de nos ministères, les agents, leurs carrières, leurs conditions de travail et, dans le cadre de l'action sociale, leurs conditions de vie au travail et hors du travail.

Porteur d'un syndicalisme combatif, solidaire et unitaire, Solidaires Finances se caractérise par un mode de fonctionnement basé sur les principes d'indépendance, de démocratie, de proximité. Chaque syndicat, quel que soit son nombre d'adhérents, y dispose d'une voix et les décisions sont prises à l'unanimité. Pour nous, le syndicat est une structure regroupant l'ensemble des agents, des salariés et qui permet de s'organiser et de mener des luttes selon les choix des individus regroupés en collectif, et non à partir de directives venues d'en haut.

Aux Ministères Financiers, face au Secrétariat Général et aux différentes directions, indépendante de tous pouvoirs, la démarche syndicale de notre Fédération et de ses syndicats est d'être avant tout au service de la défense des agents et de la conquête de droits nouveaux. Ne pratiquant ni l'accompagnement, ni la contestation systématique, Solidaires Finances se veut une force de proposition au service de l'action revendicative pour l'ensemble des agents des ministères de Bercy.

Les syndicats de la fédération dans les différentes directions où ils sont présents, agissent à la fois pour promouvoir les missions de service public et obtenir les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre, assurer la défense individuelle et collective des agents. Ils ont, dans le cadre de notre fédération un double rôle : celui d'être porteurs en fonction de l'actualité, de revendications au sein de leurs directions et de les étendre à tout le champ fédéral mais également d'être le relais, dans leur direction, des revendications portées par Solidaires Finances.

Notre syndicalisme ne se conçoit pas qu'à l'intérieur de nos ministères : s'opposer à la logique de régression sociale à l'oeuvre aujourd'hui (remise en cause du droit à la retraite, de la protection sociale, du service public,...) concerne l'ensemble du monde du travail, c'est même un enjeu de société.

C'est le sens de notre action qui lie défense quotidienne des agents et transformation de la société reposant sur la solidarité et une juste répartition des richesses. Cela passe par des services publics forts, outils indispensables à la réduction des inégalités.

Solidaires Finances étant attachée à un syndicalisme de proximité, tout au long de votre scolarité et de votre carrière vous pourrez vous adresser à nos équipes militantes et, au travers de nos sites nationaux, locaux, de nos journaux, de nos tracts, vous pourrez également nous retrouver et bénéficier d'informations et d'analyses.

L'Union Syndicale Solidaires regroupe aujourd'hui 100 000 adhérents et plus d'une cinquantaine de syndicats et de fédérations de la Fonction Publique, des entreprises publiques et du secteur privé.

Son fonctionnement repose sur une volonté partagée de créer une force permettant à chaque organisation de peser davantage dans l'ensemble du champ syndical.

Convaincue que défendre efficacement les salariés c'est être capable d'agir sur l'ensemble des facteurs qui déterminent leurs conditions d'existence, l'Union Syndicale Solidaires essaye de développer une stratégie et une pratique syndicale permettant de faire le lien entre ce qui est vécu dans la sphère professionnelle et au delà, sous les effets d'une mondialisation libérale et financière en marche d'un bout à l'autre de la planète.

Elle lutte ainsi pour l'amélioration des droits sociaux et contre les inégalités.

Union de 22 organisations syndicales nationales de la Fonction Publique, Solidaires Fonctions Publiques siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat, instance consultée sur tout projet de texte (loi ou décret) relatif à la situation des agents civils de l'Etat.



L'Union des personnels des Finances en Europe regroupe 39 syndicats de la sphère financière et douanière de 16 pays européens. Les échanges au sein de l'UFE permettent l'analyse des évolutions qui touchent les administrations financières voisines et d'exporter nos revendications en matière de justice fiscale.

L'Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne existe aujourd'hui dans une vingtaine de pays et co-organise des Forums Sociaux Mondiaux, Continentaux et Locaux pour élaborer des alternatives au libéralisme. Les différents syndicats de notre Fédération sont, à des divers degrés, impliqués dans ATTAC (ainsi l'Union SNUI- SUD Trésor Solidaires en est un des membres fondateurs) et y participent notamment pour promouvoir des alternatives fiscales, continuer à tisser des liens avec le réseau TJN (Taxe Justice Network) et défendre les services publics.



## FACE AUX ENJEUX : SOLIDAIRES FINANCES

Le 1er juillet 2010, le Premier Ministre, M. Fillon, a indiqué engager la 2ème phase de la Révision Générale des Politiques Publiques. En fait, sous couvert de rationalisation, il s'agit de poursuivre la chasse aux emplois et une gestion des agents liée à des critères de performance mesurée à grand renfort d'indicateurs subjectifs.

Solidaires Finances continue de s'opposer aux conséquences néfastes de la RGPP et au dogme de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, à la loi sur la mobilité des fonctionnaires, au démantèlement du statut de la fonction publique, garant d'un service public de proximité et de qualité exercé dans le cadre de la neutralité due aux citoyens, à la gestion managériale des agents et au rythme qui leur est imposé par l'empilement des réformes de structures. Dans le cadre de ses revendications, Solidaires Finances se mobilise :

### **Pour le service public et le statut**

Améliorer le service rendu aux usagers, aux contribuables et faciliter leurs démarches auprès de leurs administrations, objectifs affichés par l'Etat, nécessite un réseau territorial dense et l'octroi de moyens suffisants, notamment en terme de personnels. Solidaires Finances combat donc les réformes (RGPP, loi sur la mobilité) dont les objectifs principaux sont la suppression massive d'emplois, le délitement et l'abandon des missions ainsi que la casse du statut de la Fonction Publique.

Solidaires Finances s'oppose à cette marche forcée vers le «moins d'Etat», d'autant que la crise économique a démontré une demande forte du rôle de l'Etat et la nécessité de l'intervention publique.

### **Pour les intérêts des agents**

Qu'ils soient matériels ou moraux, individuels ou collectifs, les intérêts des agents des ministères économiques et financiers sont au cœur des préoccupations des militants des syndicats membres de Solidaires Finances. Suivi des restructurations, valorisation du rôle du fonctionnaire et des missions de service public qui lui sont dévolues, défense individuelle et collective, amélioration des garanties de gestion, de l'action sociale, élaboration de revendications offensives et recherche de l'unité d'action pour les porter, voilà ce qui anime et motive les militants et les élus en CAP locales et nationales.

Dans un contexte où l'idéologie libérale et son corollaire managérial tend à écraser l'humain, dans la Fonction Publique comme dans la société, Solidaires Finances ne se résigne pas. Notre Fédération développe ses analyses critiques, favorise l'unité d'action avec les autres syndicats et formule des propositions alternatives aux prétendues réformes.

### **Pour le pouvoir d'achat**

La récente annonce du gel des salaires des fonctionnaires pour la période 2011-2013 est inacceptable. Aujourd'hui dans les services restructurés, dévalorisés dans l'exercice de leurs missions, les agents n'acceptent plus de ne pas être reconnus. C'est pourquoi notre Fédération a défendu et continue de revendiquer des plans de qualifications massifs permettant aux agents des promotions de grade et de corps rapides. Il y a donc nécessité pour Solidaires Finances de poursuivre sa campagne de mobilisation et d'action. C'est dès cet automne qu'il faudra se mobiliser.

# LE CMFI : un cycle à reconstruire !

Conçu à l'époque où Bercy ne comptait qu'un seul ministère et plusieurs directions (telles que l'ex DGI et l'ex DGCP aujourd'hui la DGFIP), le Cycle Ministériel de Formation Initiale (C.M.F.I.) réservé aux seuls cadre A, ce que Solidaires Finances conteste par ailleurs, a pour objectif affiché «de contribuer au développement d'une culture interdirectionnelle». De fait au fur et à mesure des promotions ce «brassage» s'avère bien virtuel. Le déséquilibre du nombre de recrutements entre les différentes directions et leur saupoudrage dans les différentes écoles ne permettent pas aux élèves de réellement se rencontrer tout au plus de se côtoyer.

Par ailleurs, le cycle ministériel vient s'ajouter aux formations métiers, accentuant de fait la charge de travail des stagiaires, l'administration refusant d'allonger à concurrence la durée de la formation initiale et refusant aussi aux stagiaires la possibilité d'aller en immersion dans les autres directions pendant quelques jours.

La création de la DGFIP depuis 2008 a renforcé ce décalage, en effet la quasi-totalité des effectifs concernés sont désormais originaires de cette seule administration, les stagiaires des autres directions apparaissent de plus en plus isolés. Le bilan que tire la promotion 2009/2010 du CMFI confirme cette situation renforcée par la part prépondérante de l'enseignement des finances publiques qui ne permet pas aux stagiaires de la DGFIP de réellement s'ouvrir à la dimension interministérielle et à ceux des autres directions de percevoir leur place dans les ministères.

L'organisation du CMFI n'est pas sans poser des problèmes matériels, en effet cette volonté de mixer les populations n'est pas sans générer des difficultés matérielles et financières aux élèves obligés de déménager au bout de 15 jours pour rejoindre leur lieu de formation définitif.

**Pour Solidaires Finances, il y a nécessité de revoir l'organisation, le positionnement dans le temps et le contenu de ce cycle de formation. Enfin Solidaires Finances dénonce le fait que le CMFI soit soumis au contrôle des connaissances.**

## Le contenu

Cet enseignement est piloté par l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) en partenariat avec les différentes écoles. Ce cycle est constitué de cours théorique mais également de conférences d'une durée moyenne de 3 heures. Lors du CMFI vous survolerez :

- les grandes missions des ministères,
- leurs grandes problématiques en matière fiscale, financières, de dépenses publiques, de lutte contre la fraude,
- les droits et obligations du fonctionnaire.

N'attendez pas une réelle interactivité avec les intervenants car ce qui était à l'origine un plus a, au fur et à mesure des promotions, disparu.

Pendant ces deux semaines, vous serez également sensibilisés sur la communication et le management.

A l'issue de ces deux semaines, il vous sera remis un document de 100 pages retraçant les principales thématiques. Pour Solidaires Finances le seul intérêt de CMFI réside désormais sur le brassage des populations de stagiaires au sein d'une même école et notamment en dehors des cours.

- **Une 3ème semaine**, généralement en mai, se déroulera en fin de scolarité au sein de votre école : elle est orientée sur les problématiques communes, notamment le service aux usagers mais sans brassage des publics !
- **Deux semaines de stage pratique** sont estampillées CMFI et sont consacrées à la découverte du «monde extérieur», en clair l'entreprise.



Solidaires Finances constate qu'au fil des ans les stagiaires sont de moins en moins invités à découvrir les services des autres directions. Pour Solidaires Finances la vraie découverte des diverses administrations financières doit passer par des séances d'immersion dans les services de quelques jours.

**Votre scolarité dans votre école de formation débutera le 16 septembre au matin.**

**Les agents stagiaires qui changeront d'école devront rendre les chambres ou appartements dès 9 heures le 14. Ils pourront prendre possession de leur nouvel hébergement dès le 14 après-midi et ce jusqu'à 19 heures 30 (nous vous conseillons de prendre contact avec l'école d'arrivée).**

## Scolarité et affectation

Les résultats obtenus aux contrôles pendant la scolarité et la note d'appréciation générale, de participation ou note «binette» conditionnent la suite des opérations :

- **moyenne obtenue égale ou supérieure à 10** : vous êtes admis et cette moyenne détermine votre rang de classement final ; vous êtes titularisé.
- **moyenne inférieure à 10 après l'épreuve de rattrapage** : vous pouvez être amené à redoubler, être reversé dans votre corps d'origine (internes ou fonctionnaires d'autres administrations) ou être licenciés (externes).

A la fin du cycle de formation, un jury d'examen directionnel établit au vu des résultats la liste de classement par ordre de mérite.

Une Commission Administrative Paritaire Nationale ou Centrale, se réunit dans chaque direction, prononce la titularisation de ceux qui ont obtenu la moyenne et examine le dossier des stagiaires dont la moyenne est inférieure à 10. Ces dernières situations, certes marginales, tendent à se développer face à une scolarité de plus en plus élitiste que Solidaires Finances dénoncent.

A l'issue des différentes CAP, les directeurs généraux entérinent pour les agents de leur direction la titularisation et l'affectation. Celle-ci dépendra à la fois de votre rang de classement final (sauf à la DGCCRF où s'applique la règle de l'auto-affectation) et du choix des postes que vous formulerez à partir d'une liste fournie par l'administration.

A la DGFIP dans la filière «gestion publique» (ENT Noisiel) et à la DGDDI, la répartition des affectations s'effectue lors de séances baptisées «amphi blanc».

**Des représentants de Solidaires Finances sont présents pendant le CMFI.**

**N'HESITEZ PAS A LEUR POSER VOS QUESTIONS.**



## DGFIP

### Filière fiscale

### Filière g

## Menu

La scolarité théorique des inspecteurs filière fiscale se déroule sur une période de 11 mois (de sept à fin juillet). La promotion est répartie sur deux établissements, Clermont-Ferrand et Noisy. Une petite proportion d'élèves suivent leur scolarité à l'école du cadastre à Toulouse : il s'agit des inspecteurs Cadastre et des informaticiens (analystes et programmeurs-système d'exploitation).

Après la formation théorique, les inspecteurs élèves suivent pendant 6 mois, de septembre à la fin février, un stage pratique («Stage Premier-Métier» - SPM) qui se déroule dans le département d'affectation.

La scolarité des Inspecteurs élèves a été réformée pour répondre à une logique de «premier métier». Elle porte sur des enseignements comptables, juridiques, fiscaux.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires (syndicat membre de Solidaires Finances) a émis de vives réserves quand à cette réforme de la scolarité «impôts» car l'effritement des enseignements des fondamentaux (comptabilité – cadre juridique – fiscalité des entreprises...) fragilise le futur parcours professionnel qui sera jalonné de divers emplois ou métiers DGI.

En effet, la scolarité ENI a toujours été «ardue» et la réforme visait à élaguer de nombreux modules d'enseignements, rendant ainsi l'ensemble de la scolarité chaotique et confuse. Il y a sur ce sujet de la formation initiale à l'ENI un nécessaire enjeu de revendications et d'action !

La scolarité est entrecoupée d'un stage de découverte et de deux stages d'alternance.

5 épreuves de contrôle des connaissances sanctionnent la scolarité théorique. En fin de scolarité, le rang de classement qui déterminera les affectations, est obtenu par l'amalgame des notes des 4 premières épreuves.

Au fil des années, la légitimité du rang de classement pose de plus en plus de problèmes.

En effet, la nature même des épreuves génère des iniquités, et les notes ne sont pas toujours l'illustration d'une bonne compréhension des enseignements.

C'est pourquoi nous revendiquons une réforme du contrôle des connaissances et une réforme des modalités retenues pour l'affectation des stagiaires.

L'affectation des stagiaires est faite en Commission Administrative Paritaire Nationale après le mouvement des titulaires. Les stagiaires sont départagés par le rang de classement éventuellement bonifié selon la situation et les charges de famille.

L'ensemble de la promotion suit une scolarité à l'ENT à Noisiel (Seine-et-Marne). Le logement est assuré par des conventions avec l'OPHLM et différentes résidences sociales.

Les stagiaires sont équipés à leur arrivée de matériel informatique. Les stagiaires s'axent autour de la comptabilité privée et collective, des collectivités locales, finances publiques.

Durant la scolarité, vous serez amenés à effectuer des stages de découverte dans un réseau de deux semaines chacun.

Après la CAP Centrale de titularisation qui a lieu en décembre, les inspecteurs passent en amphi d'affectation, les inspecteurs devront effectuer un stage de découverte pendant une semaine dite de découverte.

A compter de septembre, et jusqu'en décembre, les inspecteurs effectuent un stage d'alternance au 1er métier (chaque mois ils effectuent un stage de découverte théorique et 3 semaines de stage d'alternance en fonction de 2 mois.

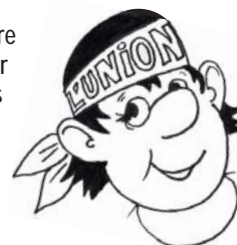
De promotions en promotions, les critiques sur la qualité de l'enseignement et le savoir : un enseignement très, trop scolaire et une évaluation de référence n'est pas toujours lisible.

Le contrôle des connaissances a pour finalité l'évaluation des connaissances pour le choix des affectations dans le réseau.

Les futurs inspecteurs ou huissiers se sont approchés de leur métier et d'exercer pleinement leur nouveau métier.

La pratique de l'«amphi blanc» à l'issue de la formation théorique est une «pseudo» autogestion par les stagiaires.

Le rang de classement s'avère parfois insuffisant pour certaines possibilités géographiques (notamment certaines situations familiales (nourriture, rapprochements de conjoints,...), etc.) et des affectations hors réseau) attribués au profit de «joueurs du jeu» puisque les critères de sélection sont basés sur le rang de classement mais de la confidentialité.



### La vérification des connaissances est assurée

### Une note d'appréciation générale (attribuée par le Directeur)

## Classement

• 3 épreuves écrites : 2 coeff. 1 et 1 coeff. 2 (la 2ème)

• 2 épreuves orales : 1 coeff. 1 et 1 coeff. 2 (la 1ère)

• 1 note d'appréciation générale : coeff. 1

Les stagiaires absents le jour de l'épreuve primitive doivent participer à l'épreuve de remplacement correspondante.

Les inspecteurs-élèves dont la moyenne est inférieure à 10 sur 20 à l'issue des 5 épreuves participent à une épreuve écrite de rattrapage («joker») dont la note (coeff.2) se substitue à la note la plus basse de l'un des 3 écrits.

La moyenne ainsi obtenue ne vaut que pour l'admission au cycle d'enseignement, elle n'intervient pas dans le classement utilisé pour l'affectation.

• 6 épreuves écrites : - 4 épreuves sur les matières de base

- 1 épreuve sur les matières de spécialité

- 1 épreuve de communication (oral)

- 1 rapport de stage

• 3 épreuves orales : - un exposé collectif

- une mise en situation

- une présentation individuelle

Chacune des épreuves orales se déroule sur 15 minutes.

• 2 notes attribuées l'une par les maîtres de stage (pour les inspecteurs) et l'autre par les inspecteurs (pour les huissiers).

2 épreuves de rattrapage sont prévues à l'issue de la formation théorique afin de permettre aux élèves de rattrapper les connaissances acquises.

La 1ère a lieu en février (pour les inspecteurs) et la 2ème en mars (pour les huissiers). Les trois dernières épreuves sont les plus importantes et les plus efficaces sur la titularisation.



# DES SCOLARITÉS

**Formation publique**

La formation théorique de onze mois qui se déroule à l'ENT est assurée par l'école qui a des conventions avec des établissements scolaires dans la périphérie. Les ordinateurs portables qu'ils doivent restituer (et les dossiers) sont dans le même cursus scolaire. Une conférence sur des sujets d'ordre juridique (formation théorique (environ 550 h de cours) : comptabilité de l'Etat, et des métiers (recouvrements)).

Effectuer deux stages d'immersion dans le service. Le premier interviendra fin juin 2011, et après le 3ème stage, ils rejoindront leur département et poste d'affectation.

Après le stage, vous serez astreints à un stage dit «stage de prise de conscience» (stage pratique), puis à un stage de prise de conscience.

Les questions formulées par les élèves persistent, à l'écrit et beaucoup trop dense dont la cohérence.

La titularisation et le classement, unique critère de classement, ne permet pas vraiment de s'assurer que les candidats ont les connaissances qui leur permettront d'être titularisés.

Le CAP Centrale de titularisation qui consiste en l'affectation des élèves de leur affectation en fonction de leur classement. C'est très difficile à gérer, selon les années, compte tenu des postes offerts et de la non prise en compte de la non reconnaissance des «cas sociaux», des exceptions, de l'existence de postes hors classement (affectation) qui introduisent une modification des «règles de classement» qui ne relèvent pas forcément de la note.

## DGDDI

La formation des inspecteurs dure 18 mois, alternant 12 mois de stage théorique à l'END Tourcoing et 6 mois de stage pratique.

Depuis une réforme de la formation initiale intervenue en 2008, cette formation repose sur des enseignements allant du plus général au plus particulier, c'est-à-dire aux enseignements directement en rapport avec le futur métier de chaque inspecteur élève.

Ainsi, l'année est découpée en plusieurs cycles :

- La phase CMFI du 1er au 17 septembre 2010 ;
- Un tronc commun de trois semaines (commun aux trois écoles de la DGDDI, Tourcoing, La Rochelle et Rouen) ;
- Une phase d'enseignements dits «fondamentaux» ;
- Une phase «d'approfondissement des enseignements».

Durant la scolarité, il est prévu, par période d'une semaine à chaque fois, cinq stages pratiques, deux stages de langues, deux semaines en entreprise, ainsi qu'une semaine de découverte des services de la Surveillance à l'ENBD de La Rochelle, et un séjour auprès des institutions communautaires et de l'OMD à Bruxelles (sous réserve de modifications).

La coutume veut que les affectations, en fin de stage théorique, s'effectuent par le biais d'un «amphi blanc», avec tous les avantages et les inconvénients de ce système.

La clôture de la scolarité est prévue le 30 juin 2011.

Dès juillet, débutera la phase de «spécialisation» qui pourra se poursuivre jusqu'au terme du stage pratique.



## DGCCRF

La formation théorique et pratique est plus courte que dans les autres directions.

La découverte des services de la DGCCRF débute fin août, avec une semaine de stage d'insertion dans les services.

La scolarité théorique se déroule sur 9 mois (de septembre à juin) à l'école de Montpellier.

L'essentiel de l'enseignement porte sur les réglementations nationales et communautaires en matière de concurrence, de consommation et de qualité-sécurité des produits et marchandises.

Depuis ces dernières années, les toutes premières semaines de la formation théorique sont différenciées entre internes et externes.

La formation théorique est également entrecoupée par des stages pratiques. Il s'agit de véritables stages d'alternance qui sont en synergie totale avec les enseignements théoriques. Ces stages se déroulent dans les directions candidates en fonction de leurs capacités d'accueil et des choix formulés par les stagiaires.



**Contrôle continu par un contrôle continu opéré en cours de scolarité.**  
**Le contrôle continu s'ajoute à ces résultats pour déterminer votre rang de classement.**

Les enseignements (coef. 5 chacune).  
 Technologies de l'information et de la communication (coef. 2).  
 Stage d'immersion (coef. 2).  
 Stage de langues (coef. 3).  
 Stage professionnel (coef. 3).  
 Stage de rapport de stage d'immersion (coef. 2).  
 Stage devant un jury de 2 membres.  
 Stage de conférence, les chargés de TA (coef. 6).  
 Stage autre par le directeur de l'ENT (coef. 2).  
 Les stages sont organisées dans l'année. Elles sont destinées à obtenir une note supérieure à 10 qui se traduit par des notes inférieures à 10 obtenue à l'une des épreuves.  
 Les deux 1ères épreuves, la 2ème en juin (pour les inspecteurs). Ces nouvelles notes servent à déterminer le rang de classement sans effet sur le classement.

Le contrôle continu comporte désormais six contrôles dont un grand oral revalorisé prévu fin mai début juin 2011.

Les points de bonification (maximum huit) ne peuvent être obtenus que par la rédaction d'un mémoire (facultatif) personnel ou collectif. Plus la peine de s'entraîner au marathon ou d'être polyglotte, le sport et les langues ont disparu des bonifications.



Plusieurs épreuves écrites ou orales de connaissance dont le nombre est déterminé par le Directeur de l'Ecole : coeff 8

- 1 note d'oral de fin de stage : coeff 3
- 1 note du Directeur de l'Ecole : coeff 3
- 1 note du directeur de stage : coeff 3



# VOTRE RÉMUNÉRATION

On parle souvent du maquis des primes, on évoque aussi fréquemment le jargon propre à chaque administration. Résultat des courses : difficile de déchiffrer sa feuille de paye sans la notice ad hoc !

Par ailleurs des éléments vont influencer sur votre rémunération : externe ou interne, direction d'appartenance. En effet, les indices de référence peuvent varier, les primes exister ou non, et quand leur montant est identique, leur appellation peut être différente.

C'est donc compliqué ! Nous nous en tiendrons pour l'heure aux éléments essentiels de votre rémunération. Chacun des syndicats de Solidaires Finances vous expliquera ultérieurement au cours de la scolarité les particularités de votre rémunération et de votre déroulement de carrière. Mais vous pouvez d'ores et déjà interroger les représentants de ces organisations présents lors de l'accueil.

Voici les principaux éléments que vous trouverez sur votre 1ère fiche de paye.

GESTION POSTE		AFFECTATION		LIBELLE		SIRET					
				CMFI							
IDENTIFICATION		GRADE		ENFANTS A CHARGE		INDICE OU NB. D'HEURES		TAUX HORAIRE OU NBI		TEMPS PARTIEL	
MIN.	NUMERO	CLÉ	N.DOS			321					
CODE	ÉLÉMENTS		A PAYER		À DEDUIRE		POUR INFORMATION				
	TRAITEMENT BRUT .....	€	1 486,23								
	RETENUE PENSION CIVILE .....	€			116,67						
	PENSION CIVILE IMT .....	€			11,87						
	RETENUE IMT FUSION .....	€			5,85						
	INDEMNITÉ MENSUELLE TECHNICITÉ .....	€	59,34								
	INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE (Voir montants en page 9) .....	€									
	IMT FUSION DGFIP .....	€	29,27								
	INDEMNITÉ DE SCOLARITÉ (taux dégressif) .....	€	846,00								
	CSG (2,4%) (*) .....	€									
	CSG Déductible (5,1%) (*) .....	€									
	CRDS (0,5%) (*) .....	€									
	RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE .....	€									
	CONTRIBUTION SOLIDARITE (1%) .....	€									
	BAISSE COTISATION PENSION CIVILE OU VIEILLESSE .....	€									
	COT. PATRON. FDS NAT AIDE LOGEMENT .....	€									
	COT. PATRON. ALLOC. FAMIL. .....	€									
	COT. PATRON.MALADIE DÉPLAFONNÉE .....	€									
	CHARGE ETAT PENS. CIVILE .....	€									
	CHARGES ETAT PENS. CIVILE (indem. Mensuelle de Technicité) .....	€									
	CHARGES ETAT -MALADIE .....	€									
	CHARGES ETAT - ACC TRAVAIL .....	€									
	COT. PATRON. VERSEMENT TRANSPORT .....	€									
	MUTUELLE BRANCHE GENERALE (Estimation, voir avec votre représentant Mutuelle) .....	€									
	REMBOURSEMENT DOM-TRAVAIL ..... En fonction des Ecoles .....	€									
	(*) Calculé sur 97 % de la rémunération										

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ

NUMERO SECURITE SOCIALE	€	TOTAUX DU MOIS	€	€	€
BASE SS DE L'ANNEE	€	COÛT TOTAL EMPLOYEUR	€	NET À PAYER	€
BASE SS DU MOIS	€				TOTAL CHARGES PATRONALES
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	€				
MONTANT IMPOSABLE DU MOIS	€				
COMPTABLE ASSIGNATAIRE					

**INDICE 321, SOIT EN MONTANT MENSUEL BRUT : 1 486,23 €**

## Traitement brut mensuel

→ valeur du point au 01/07/2010 : 4,63 €

Les internes se verront appliquer les nouvelles modalités de reclassement prévues par le décret 2006-1827 du 23 décembre 2006 (indice brut de B + 60 points et recherche de l'indice brut proche correspondant dans la grille du A).

Pour obtenir votre traitement mensuel net, il faut diminuer le traitement brut des retenues pour pension (actuellement 7,85 %), CSG (7,5 % \*), Contribution Solidarité (1 % \*), Contribution Remboursement de la Dette Sociale (0,5 % \*) et mutuelle.

\* Calculé sur 97 % du traitement.

Votre traitement brut est obtenu en multipliant la valeur du point d'indice par le nombre de points d'indice de l'échelon de votre grade (soit pour un inspecteur élève ou stagiaire : 4,63 € x 321 points = 1 486,23 €). La valeur du point d'indice ne suit pas l'inflation, et l'érosion continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires est une réalité, même si la perte peut sembler atténuée du fait des changements d'échelon intervenant en cours de carrière.

Hier, si les changements d'échelon étaient une reconnaissance de la technicité acquise par les agents, aujourd'hui, ces changements cachent l'érosion du pouvoir d'achat :

- les premiers échelons du cadre C sont revalorisés en point d'indice parce qu'ils sont régulièrement en dessous du SMIC (actuellement, le premier échelon du cadre C est seulement 3 € au dessus du SMIC). Ces remises à niveau interviennent sans modification indiciaire pour tous les autres échelons des cadres C, B ou A qui subissent un tassement de l'échelle indiciaire. Il faut rappeler qu'en 1945, en élaborant le statut général des fonctionnaires, le législateur avait posé comme principe que le traitement net d'un fonctionnaire doit être au moins égal à 120% du «minimum vital»,
- l'Etat-employeur a mis en place en 2007 la «garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)». Il s'agit d'une indemnité attribuée aux agents n'ayant eu aucune évolution de carrière sur 4 ans. Par cette mesure, l'Etat-employeur reconnaît implicitement que **TOUS** les fonctionnaires ont perdu du pouvoir d'achat.

Quelques chiffres :

Années	Revalorisation indiciaire	Inflation
2003	0 %	2,1 %
2004	0,5 %	2,1 %
2005	1,8 %	1,8 %
2006	0,5 % + 1 point d'indice pour tous (4,49 €)	1,5 %
2007	0,8 % + 1 point d'indice pour tous (4,53 €)	1,7 %

Années	Revalorisation indiciaire	Inflation
2008	0,8 %	2,8%
2009	0,8 %	2% attendus
2010	0,5 %	
2011	Gelée pour la période 2011-2012	

La perte de pouvoir d'achat est accrue par les nouveaux prélèvements mis en place le 1/01/2005 :

- les prélèvements de la CSG et de la CRDS ont augmenté de 2,10%
- la mise en place du régime additionnel de retraite fonction publique (RAFP) ponctionne les primes d'une cotisation de 5% (plafonnée à 20% du traitement indiciaire).

**NB :** dans le cadre du projet de contre réforme des retraites, le taux de cotisation de pension passerait de 7,85% à 10,55% soit 2,7% d'augmentation pour une augmentation de la valeur du point d'indice de 0,5% en 2010 et un gel pour 2011-2012.

## Indemnité mensuelle de technicité

Gagnée par l'ensemble des agents du ministère à l'issue d'un long conflit en 1989, fait exceptionnel dans l'histoire de la Fonction Publique, c'est une prime (59,34 € brut) soumise aux retenues pour pension : le taux de retenue est de 20 % (soit 11,87 €). Le montant net s'élève à 47,47 €.

A la DGFiP, suite à l'action, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a obtenu que l'indemnité de fusion des deux administrations DGI et DGCP, versée en 2008, soit pérennisée en points IMT pour tous les agents depuis le 1/01/2009 : elle s'élève à 29,27 € brut. Elle est également soumise à un taux de retenue de 20 % (soit 5,85 €). Le montant net s'élève donc à 23,42 €.

## Indemnité de résidence

Elle est fonction du lieu de résidence et variable selon votre indice de rémunération.

Elle est égale en fonction de votre zone de résidence, soit à 3%, 1% ou 0% de votre traitement brut.

Paris et région Ile-de-France 3% .....	44,59 € (indice 321)
Montpellier, Lyon, Tourcoing 1% .....	14,86 € (indice 321)
Clermont-Ferrand - Toulouse .....	0,00 €

## Indemnité de transport

### ILE-DE-FRANCE

Pour les stagiaires affectés dans les établissements de formation d'Ile-de-France, l'administration prend en charge 50 % des 11/12èmes du prix du coupon mensuel de la carte navigo (sur justification).

Prix mensuel de la carte navigo au 1/07/2010 pour les zones (1 à 4) couvrant Paris et les écoles : 95,50 €, soit un remboursement de 47,75 € par l'administration.

### HORS ILE-DE-FRANCE

Les stagiaires affectés dans les départements de formation hors de l'Ile-de-France, bénéficient du remboursement partiel par l'administration, du coût des cartes ou abonnements, annuel (voyages illimités) ou mensuel (voyages limités), souscrits sur la base du tarif 2ème classe. La prise en charge par l'employeur est de 50 % du montant du titre de transport, plafonnée à 76 €.

## Supplément familial

1 enfant	2 enfants	3 enfants	Par enfant suppl.
2,29 €	73,04 €	181,56 €	129,31 €

## Indemnité de stage

Jusqu'à votre titularisation au 1/09/2011 et, sous réserve de remplir certaines conditions, vous bénéficierez du versement de l'indemnité de stage. Ce régime est assez complexe. Nous vous en donnons le détail mais n'hésitez pas à nous demander des précisions.

**Pour bénéficier de l'indemnité de stage, vous devez effectuer votre scolarité hors de votre résidence familiale** (c'est-à-dire celle que vous occupiez avant votre arrivée à l'Ecole) **et hors de votre résidence administrative** (c'est-à-dire pour les internes, celle où vous travailliez avant votre scolarité, les externes n'ont pas de résidence administrative avant l'Ecole).

Pour les contractuels handicapés, la direction de recrutement est considérée comme la résidence administrative. Si vous remplissez ces conditions, vous percevrez l'indemnité de stage.

Enfin, dernière subtilité, les versements mensuels sont différents selon que vous optez pour le système linéaire ou dégressif.

### ATTENTION !

La notion de commune est très large en région Ile-de-France. En effet, la ville de Paris et toutes les communes des départements 92, 93, 94 sont considérées comme une seule et même commune et, depuis 2008, les communes limitrophes de la petite couronne sont considérées comme faisant partie de la petite couronne.

### • Indemnisation avec ouverture des droits dès le CMFI (du 1er au 14 septembre)

Stage théorique	Septembre	Octobre	Nov. à février	Mars à août	TOTAL
Système dégressif	846 €	564 €	564 €/m	282 €/m	5 358 €
Système linéaire	765,45 €	765,45 €	382,71 €/m	382,71 €/m	5 358 €

### • Indemnisation avec ouverture des droits après le CMFI (à/c du 16 septembre)

Stage théorique	Septembre	Octobre	Novembre	Déc à Févr	Mars	Avril à Août	TOTAL
Système dégressif	451,80 €	695 €	564 €	564 €/m	413,60 €	282 €/m	5 226,40 €
Système linéaire	451,80 €	734,36 €	734,36 €	367,32 €/m	367,32 €	367,32 €/m	5 226,40 €

### ATTENTION !

Les taux indiqués ci-dessus peuvent varier, notamment si la résidence où se situe l'école n'a pas de cantine administrative.

Si vous effectuez votre stage théorique dans la même commune que celle de votre domicile et/ou de votre résidence administrative, vous ne bénéficiez pas de l'indemnité de stage mais certaines compensations peuvent être prévues par vos administrations respectives.

## CAS PARTICULIER : L'INDEMNITE FORFAITAIRE

**Stagiaires dont la résidence familiale ou administrative se situe à Paris, dans le 92, le 93 ou le 94.**

Si vous êtes dans ce cas, vous êtes exclus du bénéfice de l'indemnité de stage (Cf page précédente).

Néanmoins, depuis le 1er Septembre 1996 et grâce à plusieurs actions initiées par Solidaires Finances, vous bénéficiez d'une mesure particulière : **l'indemnité forfaitaire.**

Cette mesure a été étendue et pourra bénéficier aux stagiaires dont la résidence familiale ou administrative se situe à Clermont Ferrand, Montpellier, Noisiel, Toulouse et Tourcoing.

**Elle est d'un montant identique pour les célibataires et les mariés (1 692,00 €), mais peut être versée linéairement ou dégressivement.**

*Indemnisation avec ouverture des droits dès le CMFI (début septembre)*

STAGE	1er et 2ème mois	3ème au 6ème mois	7ème au 12ème mois	TOTAL
Système dégressif	282,00 €	282,00 €	-	1 692,00 €
Système linéaire	241,70 €	120,86 €	120,86 €	1 692,00 €

### ATTENTION !

**Pour les stagiaires externes, il ne peut y avoir cumul du versement de l'indemnité de stage ou forfaitaire et de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).**

*Indemnisation avec ouverture des droits après le CMFI (fin septembre)*

STAGE	1er et 2ème mois	3ème au 7ème mois	8ème au 12ème mois	TOTAL
Système dégressif	282,00 €	282,00 €	-	1 692,00 €
Système linéaire	260,28 €	130,16 €	130,16 €	1 692,00 €

**Pour Solidaires Finances, si cette mesure remédie à l'une des insuffisances de l'indemnité de stage, elle ne règle pas pour autant tout le problème du régime indemnitaire des stagiaires.**

## Le régime indemnitaire et autres indemnités

Selon votre direction de tutelle et selon votre origine (interne ou externe), vous percevrez mensuellement ou annuellement des indemnités spécifiques. La documentation qui vous sera fournie par chacun des syndicats de Solidaires Finances, lors de votre accueil hors cycle ministériel de formation initiale, vous permettra d'avoir une vue d'ensemble de ce que sera votre situation financière.

**Le système indemnitaire actuel repose sur trois niveaux de primes :**

**Le premier niveau ou niveau interministériel :** il s'agit de l'**Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)** qui est indexée sur la valeur du point fonction publique. Elle représente un treizième mois (8,33 % du traitement brut). C'est la seule prime de même montant dans toutes les administrations financières.

**Le deuxième niveau ou niveau ministériel :** il s'agit de la **prime de rendement**. Elle est limitée à 18% du traitement le plus élevé du grade.

**Le deuxième niveau bis ou niveau directionnel :** il s'agit de l'**Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF)**. Cette indemnité est différenciée par catégorie ou niveaux et par fonctions. Les fonctions sont classées selon quatre critères :

- critère 1 : sujétions,
- critère 2 : contrôle, technicité et administration générale,
- critère 3 : responsabilité et encadrement,
- critère 4 : expertise.

**A l'issue du conflit de 1989, les agents des finances avaient obtenu la démodulation des primes (pas de part variable pour les agents des cadres A, B et C, mais l'administration a maintenu la modulation pour le cadre supérieur).**

**Avec la mise en place de la PFR, la Fonction Publique réintroduit le principe de la modulation. Suite aux interventions des organisations syndicales des ministères, notamment de Solidaires Finances, la démodulation a été maintenue.**

**Les missions au sein de nos directions sont des missions régaliennes, c'est pourquoi la fédération refuse la modulation du régime indemnitaire pour tous les agents, car elle est synonyme de perte de revenus et de pouvoir d'achat et constitue une remise en cause de la neutralité des fonctionnaires au regard des Missions. Elle exige l'intégration totale des primes dans le traitement pour le calcul des droits à pension sans perte de pouvoir d'achat.**



sont aussi membres de la fédération :  
**Solidaires IDD, Sud CDC, Sud CNP, SNABF-Solidaires.**



Solidaires Finances 93bis, rue de Montreuil 75011 PARIS  
E-mail : [solidairesfinances@solidairesfinances.fr](mailto:solidairesfinances@solidairesfinances.fr) <http://www.solidairesfinances.fr>